

ABONNEMENTS. Paris: Six mois, 30 fr. Un an, 60 fr.
Départ. — 24 — 48
On s'abonne aux Bureaux du Journal, chez les correspondants, les libraires, les directeurs de postes, et chez les directeurs des messageries;
Les abonnements datent des 1 et 16 de chaque mois.
INSERTIONS: Les annonces agréées sont reçues à raison de 1 fr. 50 c. la petite ligne, 9 fr. la grande ligne en petit-texte.
On reçoit en paiement des abonnements et des annonces les mandats sur le trésor et sur la poste, et les effets sur Paris.

Le Siècle.

POLITIQUE.
Rédacteur en chef: M. A. CHAMBOLLE.
LITTÉRAIRE.
Rédacteur en chef: M. LOUIS DESROCHES.
Le Siècle est publié sous les auspices des députés de l'opposition constitutionnelle.
Tout ce qui concerne la société et le journal doit être adressé à M. Louis FERRAS, Directeur-Gérant.
Les lettres non affranchies seront rigoureusement refusées.

MARDI 17 MARS 1840. — 5e ANNÉE. | N° 75. | BUREAUX DU JOURNAL, A PARIS, RUE DU CROISSANT, 16, HOTEL COLBERT. | TIRAGE DU JOURNAL, ÉDITION D'HIER, 30,360 EXEMPLAIRES

FRANCE.

Paris, 16 mars.

Pour ceux qui veulent absolument trouver dans les démonstrations et les actes d'un parti une conviction politique, l'attitude des anciens 221 s'explique difficilement. Que signifient, de la part d'une réunion d'hommes qui se disent conservateurs, ces fureurs croissantes, ces terreurs absurdes, cette hostilité systématique contre un ministère à peine formé et dont tous les membres ont donné des gages, même exagérés, à ce qu'on est convenu d'appeler les idées gouvernementales? Est-ce donc que la plupart de ces hommes sont véritablement assez passionnés et assez imbus de stupidités préventions pour faire un crime au ministère de ses intentions conciliantes, et pour se persuader que la gauche, dont la modération brave depuis si longtemps toutes les calomnies et tous les outrages, éprouve incessamment le besoin de bouleverger et de détruire? Ce serait le cas de leur dire, comme l'a fait énergiquement M. Berger dans son bureau, que personne n'est en droit de se prétendre plus conservateur du gouvernement de juillet que les hommes dont les efforts l'ont fondé et maintenu, c'est-à-dire la gauche et le centre gauche.

Mais, de quelque aveuglement et de quelque fanatisme que se montrent animés un grand nombre des nouveaux ultra-royalistes, nous ne croirons jamais que tout le bruit qu'ils font tiennent uniquement aux causes apparentes et avouées dont ils couvrent leur mauvais vouloir. Nous ne les jugeons ni si obstinés dans leurs tristes rancunes ni si dépourvus de sens dans leur manière d'apprécier la situation qu'ils cherchent à le paraître. Il y a pour eux une raison plus personnelle et plus vraie de combattre le ministère actuel. Cette raison, la voici :

Depuis plusieurs années les forces et les ressources du gouvernement sont exclusivement employées à protéger dans les élections la candidature des députés qui siègent au centre, à satisfaire sans partage et sans mesure tous les intérêts, toutes les ambitions, toutes les cupidités qui s'étaient placées sous leur patronage; ils craignent que si le pouvoir, suivant ses déclarations solennelles et ses vœux les plus sacrés, devient réellement équitable et impartial, n'occupant moins de faire par la corruption les affaires électorales des députés au dévouement absolu que de bien administrer le pays, que s'il tient plus de compte désormais dans tous ses choix du talent que des opinions, des droits que de la faveur, de la probité que du faux zèle, ils craignent, disons-nous, de perdre tout à coup leur crédit et leur influence. Point de doute, en effet, que la France, malgré les entraves d'une législation fondée sur des bases trop étroites, n'eût hâte de s'affranchir de la tutelle onéreuse qu'on s'était flatté de lui imposer pour toujours, si elle était loyalement consultée. Les centres ont à cet égard un instinct qui ne saurait les tromper; ils savent avec certitude que du jour où le gouvernement cesserait de mettre à leur disposition les places, les faveurs, les encouragements de tout genre dont il dispose, leur position politique se trouverait très menacée.

S'ils avaient pour la royauté et les institutions cet amour désintéressé dont ils se parent, ils s'estimeraient heureux d'avoir vu disparaître ou s'affaiblir ces profondes dissidences qui tenaient autrefois diverses fractions en état d'hostilité flagrante les unes à l'égard des autres, et ils ne se donneraient pas tant de peine pour élever par la calomnie des barrières factices entre les citoyens que l'intérêt général commanderait de réunir. Mais ce n'est pas l'intérêt général, ce n'est pas même un intérêt de parti qu'ils ont à cœur, ce sont des intérêts particuliers, compromis dans leurs pensées sitôt qu'ils ne pourront plus se présenter aux yeux du roi et du pays abusé, comme les champions exclusifs et nécessaires de l'ordre et de la monarchie. Le Constitutionnel indique ce matin cette vérité, mais il faut la proclamer franchement. Il n'y a pas d'autre explication possible de ce qui se passe depuis longtemps dans cette réunion des anciens 221, dont les meneurs ont engagé une lutte désespérée contre la volonté électorale.

Que le gouvernement puisse marcher, qu'il soit entouré de force et d'adhésion à l'intérieur, qu'il soit respecté au dehors, que les affaires ne demeurent pas suspendues ou en souffrance faute de sécurité, tout cela n'est rien si les centres ne sont assurés de garder la paisible exploitation des places et des faveurs, espèce de ferme monarchique ou parlementaire dont ils acquittaient le prix par leur dévouement. Cette exploitation leur est devenue si douce et si chère que beaucoup de très honnêtes gens dans ce parti, de la meilleure foi du monde, s'imaginent qu'on va les dépouiller d'une propriété bien acquise en restituant à l'administration son indépendance, et aux électeurs la pleine liberté de choisir entre eux et d'autres pour représenter le pays.

Aussi est-ce là la corde sensible que touchent avec plus ou moins d'habileté tous les ambitieux désappointés qui cherchent à confondre leur cause avec celle de la monarchie. « Les élections! s'écrient-ils, songez aux élections! Imprudents! voulez-vous laisser, par votre faute, s'établir solidement au pouvoir des ministres qui s'honorent de la bienveillance de la gauche, qui sont sortis de l'opposition et qui menacent d'y rentrer, qui annoncent des intentions impartiales, qui ne veulent appartenir pas plus à vous qu'à d'autres, qui seront chargés si vous n'y prenez garde de présider à la prochaine dissolution, et qui ne prendront peut-être nul souci de vos intérêts contre ceux de vos concurrents! »

Voilà le cri d'alarme qui retentit dans tous les organes du parti et qui va droit au cœur des conservateurs. Voilà la grande préoccupation qui tient unis un grand nombre d'entre eux et qui les pousse à une hostilité violente contre le ministère. Mais comment les calmer? Faut-il leur garantir leur réélection contre toute chance fâcheuse, contre tout retour de l'esprit public? Faut-il leur livrer en proie l'administration de toute la France? D'autres ministères l'ont fait et ils sont tombés sans honneur. Nous espérons que le nouveau cabinet ne subira point de pareilles conditions et qu'il vaudra vivre ou tomber avec l'estime du pays.

Nous avons cité hier sans commentaire la circulaire de M. le ministre de l'intérieur adressée aux préfets du royaume. Nous n'imaginons pas qu'elle pût être attaquée avec violence précisément par les côtés qui doivent la recommander à l'estime des honnêtes gens. Le Journal des Débats n'a point reculé devant cette preuve de cynisme politique. Il a remarqué que M. de Rémusat déclarait le moment venu d'opérer un rapprochement sérieux et durable entre les hommes sincères qui respectent également les principes de notre gouvernement, et d'entraîner les esprits hors des préoccupations irritantes du passé, vers les idées d'amélioration, de progrès intérieur, de puissance nationale; il a remarqué que le ministre invitait ses subordonnés à rassurer les esprits, en disant que le moyen de fortifier le pouvoir n'est pas d'isoler et de réduire par l'intolérance la part du gouvernement, mais de l'agrandir au contraire, de le rendre de plus en plus largement national; il a remarqué enfin ces paroles significatives: DANS LES ÉLECTIONS DE TOUTE SORTES, LA MEILLEURE ET LA PLUS SÛRE DES INFLUENCES EST UNE BONNE ADMINISTRATION.

Avez-vous trouvé dans les citations que nous venons de faire quelque chose d'anti-gouvernemental, de subversif et d'anarchique? — Non; vous aurez aimé seulement à trouver dans un document officiel, destiné à inaugurer en quelque sorte les principes de la nouvelle administration, un langage plus décent, plus généreux, plus honnête que celui auquel depuis longtemps on nous a malheureusement accoutumés. Eh bien! le Journal des Débats, qui par pudeur aurait dû se taire, dénonce les maximes si sages et si justes que nous venons de citer comme une preuve manifeste de la trahison de M. de Rémusat. M. le ministre de l'intérieur a déserté la bannière de Casimir Périer pour celle du compte-rendu; il s'est donné corps et âme à la gauche, il sacrifie son passé, il renie son ancienne amitié pour Casimir Périer. Sous ce dernier nom, rappelé deux ou trois fois avec affectation, le Journal des Débats tâche, comme on voit, de mettre à couvert ses coupables doctrines et ses mauvaises pas-

sions. M. de Rémusat aurait un excellent moyen de lui répondre, ce serait de citer une circulaire du président du 13 mars sur les élections, circulaire dont les sentiments et les expressions s'accordent entièrement avec celle qu'il vient de publier lui-même et devraient faire rougir ces profonds politiques qui ne procèdent jamais dans les opérations électorales que par habileté de main.

Nous disions dans l'article qui précède que M. de Rémusat avait un excellent moyen de répondre au Journal des Débats, en lui citant une circulaire de M. C. Périer lui-même. Ce soir nous trouvons dans le Moniteur parisien la circulaire dont nous voulions parler.

« Sachez bien, disait en 1831 Casimir Périer, et dites à tous que le gouvernement, jaloux d'assurer la durée et le développement des libertés conquises en juillet et instituées par la charte, ne reconnaît pour ennemis que ceux qui méditent le renversement des institutions ou qui conspirent contre la paix publique. Il ne fait point la guerre aux opinions, aussi longtemps qu'elles ne se convertissent pas en actes contraires aux lois. »

» Ainsi parlait Casimir Périer en 1831. Si de telles paroles se trouvaient dans la circulaire de M. de Rémusat, que ne dirait pas aujourd'hui le Journal des Débats? »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.—DISCUSSION SUR LE TARIF DES BESTIAUX ÉTRANGERS.

Les pétitions relatives à la diminution des droits qui pèsent sur l'introduction des bestiaux étrangers et à la conversion de la taxe par tête de bétail en une taxe au poids ont été repoussées aujourd'hui par la chambre des députés, qui a prononcé l'ordre du jour à une forte majorité. Ce résultat est fâcheux, il témoigne d'une grande inintelligence des questions économiques et des besoins du pays. Les sophismes débités par les orateurs, qui ont évoqué l'intérêt de l'agriculture pour réclamer le maintien du tarif de 53 fr. par tête de bœuf, ne méritaient guère un tel succès. L'agriculture est la première à souffrir de l'interdiction en quelque sorte absolue qui pèse sur l'entrée des bœufs maigres, matière première de l'industrie des herbagers. Aussi le vote d'aujourd'hui est-il en opposition, non seulement avec le vœu formulé par les conseils généraux des manufactures et du commerce, mais aussi avec l'opinion émise par le conseil général de l'agriculture, qui a demandé en 1838 la substitution du droit perçu au poids au droit uniforme imposé par têtes de bétail.

Nous ne saurions admettre la résolution de la chambre comme définitive; des intérêts trop graves, trop réels sont engagés dans la question, pour que celle-ci ne se reproduise pas sous peu. Si les ouvriers de la Grande-Bretagne passent pour travailler plus que les autres, c'est à la viande, dont ils font une plus grande consommation, qu'on doit attribuer cette différence. M. le docteur Villerme constate ce fait dans son bel ouvrage sur l'état physique et moral des ouvriers en France; il rappelle que, dans une usine établie près Paris, à Charenton-le-Pont, pour obtenir des ouvriers français une somme de travail à peu près équivalente à celle fournie par les ouvriers anglais, il a fallu mettre ceux-ci au même régime alimentaire que ceux-ci. A la maison centrale de Riom, c'est en donnant de la viande aux détenus employés au polissage des glaces qu'on a rapidement accru la production.

En fermant nos frontières aux bestiaux étrangers, en privant notre population industrielle d'un aliment nécessaire, nous la mettons dans un état flagrant d'infériorité vis-à-vis de l'étranger; l'élevation de ce droit prétendu protecteur nous expose à une concurrence victorieuse.

A Londres, dans une discussion récente, relative au chemin de Paris à Rouen, que nous espérons voir exécuter avec l'aide des capitalistes anglais, M. Locke, ingénieur distingué, a déclaré avoir évalué au même prix la main-d'œuvre en France et en Angleterre, car, a-t-il dit, si les ouvriers français sont payés moitié meilleur marché, ils travaillent aussi moitié moins, et cela rétablit l'équilibre. Ils travaillent moins, c'est vrai, parce qu'ils ne sont pas aussi bien nourris; ils ne peuvent pas être aussi bien nourris, parce qu'on les sacrifie à des préjugés étroits, surannés, qui servent de masque aux intérêts individuels de quelques grands propriétaires. Et ce n'est pas seulement le haut prix et la mauvaise qualité de la viande qui

FEUILLETON DU SIÈCLE. — 17 MARS.

LA CROIX DE L'AFFUT. (4)

IV.

Le petit salon que nous connaissons déjà, et dans lequel se réunissaient d'ordinaire les habitants du Domaine, servait aussi de cabinet de réception à M. Rupert, comme maire de la commune dont ses propriétés étaient une dépendance. Il n'était pas besoin d'un brillant appareil municipal dans ce village inconnu, éloigné de toute grande route: aussi tout le matériel de la mairie consistait-il en un secrétaire de bois de noyer, plus propre que neuf, qu'on étalait pompeusement au milieu du salon pendant le jour, et que le soir on reléguait dans le coin le plus obscur de l'appartement, et en un petit placard fermant à clé et contenant tous les papiers relatifs aux affaires de la commune. Rien n'était plus simple, et pourtant on citait M. Rupert pour son luxe municipal à plusieurs lieues à la ronde, à une époque où les mairies de campagne n'étaient encore souvent que des fermes et où les maires venaient en sabots examiner les passeports qu'ils ne savaient pas lire.

Au moment où le ci-devant comte Armand de Blangy, car nous lui donnerons désormais son véritable nom, entra dans le salon, M. Rupert était assis à son bureau, comme s'il eût dû remplir en ce moment quel qu'un des devoirs que lui imposaient ses fonctions d'officier public, et, la main appuyée sur son front, il semblait en proie aux plus pénibles réflexions. A la manière grave et froide dont il salua l'émigré, celui-ci dut penser sur-le-champ que Guichard avait parlé. En effet, le premier mot que prononça M. Rupert, fut le véritable nom de son hôte.

— Monsieur Armand de Blangy, dit-il d'une voix sévère, le maire de cette commune vous a fait venir ici pour vous demander compte du faux que vous avez commis en présentant à un agent de la force publique un passeport qui n'était pas le vôtre. Savez-vous, monsieur, combien les lois sont sévères sur les délits de ce genre, et quelles peines sont portées contre ceux qui s'en rendent coupables? Le comte ne répondit que par un sourire méprisant et en haussant les épaules. Mais le vieillard le regarda d'un air imposant.

— Les temps ne sont plus, monsieur, où des citoyens privilégiés pouvaient rire de ses lois de leur pays et braver impunément ceux qui étaient investis de l'autorité légale, songez-y, M. de Blangy, ce n'est pas ici M. Rupert qui vous parle, mais le maire de cette commune, et quelque humbles que soient ces fonctions, elles me donnent le droit d'ordonner et de me faire obéir. Je vous somme donc de me dire pourquoi vous avez trompé la garde Guichard, il y a quelques jours, en lui présentant des papiers qui n'étaient pas à vous?

— Et s'il ne me plaisait pas de répondre à monsieur le maire? — Vous refusez, reprit d'une voix radoucie le vieillard qui, comme tous les fonctionnaires grands ou petits, aimait mieux attribuer à toute autre cause qu'au mépris une résistance à son autorité, vous refusez de répondre parce que vous savez bien qu'il m'est impossible de sévir contre mon hôte, contre un homme qui s'est assis à ma table et qui a mangé mon pain. Mais maintenant c'est au nom de cette hospitalité même que je vous interroge, et cette fois c'est le père de famille qui vous demande, monsieur, au nom de l'honneur qui doit vous être cher, dans quelles intentions vous vous êtes introduit chez moi, en trompant ma bonne foi.

Cette interpellation chaleureuse ne pouvait rester sans effet sur celui à qui elle était adressée; aussi les regards du comte s'allumèrent, ses lèvres devinrent tremblantes comme s'il allait exprimer avec énergie quelque pensée d'indignation et de colère; cependant il se contenta, et, reprenant ce ton de politesse froide et hautaine qui depuis quelques instans avait remplacé sa politesse obséquieuse et insinuante d'autrefois, il répondit avec fermeté:

— Si ma présence dans cette maison déplaît à M. Rupert, j'ai à lui annoncer que j'allais la quitter à l'instant même et pour toujours; les motifs qui m'y ont fait séjourner sous un nom supposé n'existent plus, et je veux les oublier désormais; que tout soit fini désormais entre nous, monsieur; ne m'en demandez pas davantage.

Il fit un mouvement comme pour sortir, mais le vieillard reprit avec plus de force en se plaçant au devant de lui:

— Vous ne pouvez me quitter ainsi, monsieur le comte: vous ne pouvez dépasser le seuil de cette maison avant de m'avoir expliqué les motifs de votre séjour ici. Il faut que je sache pourquoi un homme que j'ai tant de sujets de considérer comme mon ennemi s'est fait mon commensal et mon hôte, pourquoi il s'est fait le compagnon de mon fils, pourquoi il a paru vouloir se faire aimer de ma fille, enfant innocente et sans défiance... — Et vous n'avez rien deviné, monsieur? Mon nom seul, quand on l'a prononcé devant vous, n'a pas suffi pour vous frapper de terreur! Vous

avez mauvaise mémoire, monsieur le maire, qu'il faille que ce soit moi qui vous rappelle le passé. Eh bien, donc, je m'y résoudrai. L'ange qui habite cette maison m'avait disposé à la clémence et à la pitié; j'allais m'éloigner sans récriminer contre personne, sans reprocher au meurtrier les souffrances de la victime, et c'est vous qui me forcez à me les rappeler. Eh bien donc, monsieur, écoutez-moi, et sachez toute l'épouvantable vérité.

L'émigré se promena un instant dans la salle d'un air méditatif, comme pour réunir toutes ses forces avant de commencer son récit. Puis il s'arrêta tout à coup devant M. Rupert, qui avait conservé son air calme et vénérable malgré les imprécations que le comte allait sans doute faire tomber sur lui.

— Et vous souvient peut-être, monsieur, qu'il y a quinze ans environ, une querelle, de peu d'importance d'abord, s'était élevée entre deux propriétaires du voisinage. A la suite de cette querelle, l'un d'eux fut trouvé mort assassiné, une nuit, au coin d'un bois, sans que la justice ait pu sévir depuis contre l'auteur de ce crime.

— Vous voulez parler de la mort de M. de Blangy, de votre père? dit M. Rupert avec sang-froid; j'ai bien de motifs pour me souvenir de ce triste événement; mais je ne comprends pas...

— Et vous ne comprenez pas que l'assassin, c'est vous!

Aucun signe de colère et d'impatience n'échappa à M. Rupert. Sa contenance resta calme et assurée; ses yeux, fixés sur son interlocuteur, ne se baissèrent pas.

— Monsieur de Blangy, je repousse cette horrible accusation de toute la force de mon âme; je suis à couvert derrière un arrêt du parlement de Bordeaux, qui a reconnu mon innocence, et surtout derrière une réputation dérobée...

— Ne le niez pas, monsieur, ne le niez pas! interrompit impétueusement le jeune homme; puisque je vous dis que j'ai renoncé à la vengeance, puisque je vous ai fait grâce à cause d'une belle et pure jeune fille qui méritait un autre père que vous...

— Monsieur... — Vous avez tué mon père! continua le comte du ton d'un homme profondément convaincu et contre qui les protestations seraient impuissantes; vous seul avez pu le tuer, car vous seul étiez son ennemi dans le pays, car vous seul pouviez vous croire en droit de venger une prétendue injure à cette époque; vous l'avez tué lâchement et caché dans l'ombre... Oh! j'étais bien jeune alors, mais jamais cette épouvantable nuit ne sortira de ma pensée! Je me souviens quand on apporta le cadavre au châ-

(4) Voir les feuilletons des 13, 14, 15 et 16 mars.

résultent d'un droit abusif, rendu bien plus abusif encore par le mode de perception; ce droit a occasionné des représailles de la part de l'Allemagne; si le Wurtemberg et la Bavière sont entrés dans le réseau formidable des douanes prussiennes, c'est que nous repoussons les bestiaux qu'ils nous envoient en échange de nos produits.

Des négociations commerciales sont engagées avec l'Allemagne; nous craignons que le vote d'aujourd'hui ne leur porte un coup funeste. M. le ministre du commerce a insisté sur cette considération; il a déclaré qu'il y aurait double avantage à changer le mode de perception et à faire un pas vers la réduction du droit; on gagnerait ainsi un abaissement dans le prix de la viande, et l'on obtiendrait de nouveaux débouchés pour nos marchandises. Mais ces motifs, auxquels MM. Fulchiron et de Golbéry ont ajouté des observations fort justes, ont échoué devant les fantômes de protection du cultivateur évoqués avec fracas, par MM. Manuel, Lavalette et Bugeaud. Ce dernier a plus d'une fois provoqué l'hilarité de la chambre par ses velléités belliqueuses à l'occasion de cette modeste question de tarif. C'est que M. le général Bugeaud redoute plus l'invasion des bestiaux étrangers que l'invasion des armées étrangères; et s'il fallait une guerre pour repousser ce danger, il ne reculerait point devant cette extrémité. Le tarif doit toujours demeurer fort élevé; il ne faut ni le modifier ni le réduire, pas plus dans l'avenir qu'aujourd'hui. Tels sont les principes que la chambre a paru sanctionner en passant à l'ordre du jour.

Et cependant l'on trouve dans les paroles mêmes de M. Bugeaud la justification la plus complète de la mesure proposée. Il reconnaît que la viande est un objet de luxe dans nos campagnes; il reconnaît que l'ouvrier ne saurait en faire usage comme de l'auxiliaire indispensable du pain. Cet état de choses est funeste; espérons qu'un examen plus attentif de la difficulté fera revenir la chambre sur une décision aussi préjudiciable à l'agriculture qu'à l'industrie, et profitable seulement à quelques monopoleurs.

On lit dans le *Courrier français* :

« On voit bien que le *Journal des Débats* et ses amis ont de la peine à s'accoutumer à leur rôle nouveau d'opposition. Comme ils y portent une allure maladroite et mal assurée! Comme ils manquent d'élévation et de courage! Comme ils se contredisent d'un jour à l'autre et souvent le même jour, dans le même article ou dans le même discours! Ainsi, l'on nous dit que le ministère est en minorité, les 221 en majorité, et l'on condamne cette prétendue majorité à regarder faire le cabinet! On prétend que le ministère n'a aucune politique à exposer, que ses explications ont été insaisissables; et quelques lignes plus loin, on s'écrie avec une feinte douleur, comme si le monde allait périr : « Toutes les sympathies de M. Thiers se sont prononcées pour la gauche, et M. de Rémusat est allé plus loin encore; ses explications sur le triomphe du principe parlementaire réalisé par le cabinet du 4^{er} mars ont eu un tel caractère qu'on pouvait se demander s'il appartenait encore à l'opposition. » Le *Journal des Débats* présente comme un vote de fâcheux augure l'adhésion donnée par M. Berryer aux paroles de M. le ministre de l'intérieur. Nous serons plus justes pour les amis du *Journal des Débats*, et quoique M. Garnier-Pagès ait voté pour M. de Lamartine, nous ne dirons pas que le parti conservateur répudie la monarchie. »

On ignore assez généralement que la fraction des exaltés, parmi les 221, ait un chef dans la chambre des députés; elle en a un : c'est M. de Salvaudy. Cet homme d'état est redevenu journaliste. Son activité est infatigable. Il nourrit de ses articles plusieurs des plus furieux journaux de la droite. Sa plume se multiplie. M. de Salvaudy croit sincèrement qu'on a fait tort à l'état en lui retirant son portefeuille. Il veut à toute force rentrer à l'instruction publique pour poursuivre la grande œuvre de ses réformes, commencée par la fondation du *livret scolaire*.

(Constitutionnel.)

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur les fonds secrets a choisi aujourd'hui M. Delfosse pour président et M. Havin pour secrétaire. Les nominations de ces deux membres, disposés à soutenir le ministère du 4^{er} mars, ont été faites à la majorité de 3 voix contre 4.

La commission, après s'être constituée, s'est ajournée à demain pour entendre M. le président du conseil et M. le ministre de l'intérieur.

(Nouveliste.)

Espagne.

Nous avons des nouvelles de Madrid du 9 mars.

L'avènement du ministère du 1^{er} mars a causé en Espagne une satisfaction générale parmi les partisans du régime constitutionnel. Les journaux des nuances les plus opposées s'accordent à reconnaître que la présence de M. Thiers à la tête du département des affaires étrangères est un gage non équivoque que la sympathie du gouvernement français ne sera pas invoquée en vain par l'Espagne. Le retour de M. Thiers est un démenti à jamais de M. Molé, qui reçoit encore aujourd'hui le tribut des regrets des journaux autrichiens.

L'admission de M. de Toreno a donné lieu, dans la séance du 8, à un débat orageux. On n'a pas oublié que dans les précédentes cortès une accusation de malversation fut portée par le général Seoane contre cet ancien ministre et prise en considération par la chambre. Il s'agissait donc de savoir si M. de Toreno devait faire entendre sa justification avant ou après son admission comme député. La chambre a décidé qu'il se justifie-

rait après. M. San-Miguel a dit que dans l'Europe entière M. de Toreno était considéré comme un homme impur et qu'il refusait de l'admettre. Un membre a demandé aussitôt comment M. San-Miguel prouverait que le comte de Toreno passait en Europe pour un homme corrompu. Il paraît que M. San-Miguel a répondu que la notoriété publique se prouvait d'elle-même. Toutefois le bruit qui se faisait alors dans la salle et les vives interpellations de M. de Toreno ont empêché d'entendre distinctement cette réponse.

L'accusation portée contre M. de Toreno repose principalement sur l'affaire des mines d'Almaden; si l'accusation disait vrai, un pot de vin de trois millions aurait été exigé de la maison à qui les mines ont été affermées, et le respect défendrait de dire à qui deux de ces millions auraient été comptés.

Prétentions du roi de Naples sur l'île de Malte.

On se souvient que le consul napolitain à Malte a fait dernièrement signifier à deux patrons maltais sujets de l'Angleterre une assignation à comparaître devant le tribunal de Catane, et que le gouverneur anglais, justement indigné d'une telle violation des droits souverains de sa nation, a suspendu le procureur et destitué l'huissier qui avaient prêté leur ministère à la tentative extra-légale de l'agent du roi des Deux-Siciles. Cette affaire coïncidant du reste avec le rétablissement par le gouvernement napolitain de l'ordre militaire et religieux de Malte, on a pensé que le roi Ferdinand, agissant sous l'influence de l'Autriche et de la Russie, entend protester au moyen de cette double démarche contre la cession définitive de l'île de Malte faite à l'Angleterre par le traité de Vienne, auquel la dynastie de Naples soutient n'avoir pris aucune part, quoique elle ait été restaurée par le congrès de Vienne.

Il est sans doute inutile de discuter pour le moment la prétention attribuée, non sans quelque apparence de raison, au gouvernement de Naples. Aussi les journaux de Malte, *il Mediterraneo* et *il Portofoglio*, ne se livrent-ils pas à ce sujet à une discussion de droit. L'occasion offerte leur semble bonne seulement pour constater le sentiment de répulsion qu'inspire aux Maltais la seule pensée du rétablissement de la souveraineté (*alto dominio*) du gouvernement de Naples. Quant au gouverneur de l'île, voulant convaincre aux yeux de tous le roi des Deux-Siciles d'impuissance à faire exécuter la signification judiciaire qu'il a osé lancer en dehors de ses domaines, il vient d'autoriser les deux patrons maltais à se rendre en Sicile, où les appellent leurs affaires et où il est ordonné aux consuls d'Angleterre de les protéger contre toute entreprise du gouvernement napolitain. Il faut maintenant attendre l'événement.

Orient.

Les journaux de Smyrne et de Marseille arrivés par voie extraordinaire ne contiennent rien de bien intéressant. L'aspect des affaires devient de plus en plus sombre, et la menace de créer un papier monnaie a jeté le commerce dans une espèce de stupeur. Il paraît du reste, d'après deux lettres qui nous sont communiquées et dont nous n'acceptons pas la responsabilité, que le divan a mis en délibération la question de savoir si l'on invoquerait le secours particulier de la Russie, et que la proposition n'a été rejetée qu'à une faible majorité dans une assemblée tenue le 7 février. Réchid-Pacha aura par suite de cet échec demandé le 11 une conférence à M. de Pontois, dans laquelle celui-ci aurait déclaré qu'il avait ordre de demander immédiatement ses passeports si la Porte signait avec une puissance quelconque une convention pour une intervention à main armée contre Méhémet-Ali. Cette déclaration aurait, dit-on, produit un grand effet sur Réchid-Pacha, trop éclairé pour ne pas comprendre enfin que si la France se retire la Turquie demeurera livrée aux deux puissances qui veulent régler à ses dépens leurs intérêts personnels.

Voici, d'après la lettre dont nous avons reçu communication, les paroles dont se serait servi M. de Pontois :

« D'après les instructions que j'ai reçues de mon gouvernement, je devais attendre les événements et m'expliquer en conséquence vis-à-vis de la Porte; mais puisque vous avez voulu avoir une conférence aujourd'hui avec moi, je vous engage de nouveau à revenir de vos erreurs et à vous entendre directement avec Méhémet-Ali. Ne suivez pas les conseils funestes que l'on vous donne; vous êtes entraînés dans un piège d'où vous ne pouvez sortir que bien difficilement. Mais si, contre mon attente et celle de mon cabinet, une convention se signe entre la Porte et une puissance quelconque pour une intervention armée contre Méhémet-Ali, j'ai l'ordre formel de demander immédiatement mes passeports. La France n'hésitera pas à employer les moyens qu'elle jugera à propos pour soutenir ce qu'elle a déjà avancé. »

Nous emprunterons aussi à la même correspondance le discours que l'on dit avoir été prononcé par Raouf-Pacha, ancien visir sous Mahmoud, contre la proposition de secours faite par l'envoyé de Russie :

« Les propositions bienveillantes de la Russie pour faire la guerre à Méhémet-Ali ne doivent pas être acceptées par le conseil; quoiqu'elle offre gratuitement son intervention, elle remplira son but, qui sera celui de se familiariser avec notre population de l'Asie. Les Russes cherchent à détruire une force qui pourra un jour contrarier leurs vues de conquêtes dans cette portion de notre empire. Réfléchissons avant de permettre une invasion russe sur notre territoire; elle pourrait amener des conséquences bien plus funestes pour notre empire que si Ibrahim-Pacha marchait sur notre capitale. Soyez persuadés que nous perdrons toutes les sympathies des autres puissances européennes, et nous devons faire tout notre possible pour les ménager. Dans les circonstances actuelles il est de notre intérêt d'attendre qu'elles se mettent toutes cinq parfaitement d'accord. C'est le parti le plus sage que nous avons à prendre pour ne nous séparer d'aucune d'elles. Je parle ici avec la conviction d'un vrai musulman, je préférerais plutôt traiter directement avec Méhémet-Ali que de voir des forces russes envahir nos provinces. Qui de nous, dans cette respectable assemblée, ne sentent pas du sang musulman dans les veines! et l'orgueil national ne

zeau, quand on m'éveilla, moi pauvre enfant, qui dormais d'un sommeil si paisible pour me montrer mon père pâle, inanimé, sanglant, lui que j'avais embrassé quelques heures auparavant, si beau, si noble et si fort. Je me jetai sur lui en poussant des cris déchirants, je le pressai dans mes petits bras, je l'arrosai de mes larmes... il fallut m'arracher par force du corps de mon père, et quand je me retrouvai seul j'étais tout couvert de son sang... Oh! le sang-là voulait pourtant une vengeance!

Le jeune comte se laissa tomber dans un fauteuil, et se couvrant le visage avec ses deux mains il ne put contenir les sanglots qui l'étouffaient. M. Rupert l'examina avec une profonde pitié et en même temps avec cette réserve que tout homme prudent et froid éprouve pour un homme exalté jusqu'au délire. L'émigré reprit après un moment :

« Cette vengeance, j'étais trop jeune encore pour la méditer, mais on y pensa pour moi. Mon oncle le chevalier, qui allait être mon tuteur, mon second père, vint me chercher le matin dans ma chambre, où j'avais passé une longue nuit à pleurer, et il m'entraîna dans une salle basse où était le corps du comte; là, me faisant mettre la main sur le cœur du cadavre il me dit d'une voix solennelle : « Armand, votre père est mort de la main d'un roturier; les manans déclarent la guerre aux seigneurs et jusqu'à ce qu'ils puissent attaquer en face ils assassinent par derrière. Sans doute, je le prévois, la justice légale relâchera le coupable, car les temps ne sont plus pour la noblesse et le rang disparaît devant la terreur qu'inspire la bourgeoisie. Jurez sur ce cadavre de venger votre père aussitôt que vous serez en âge, et de poursuivre le meurtrier jusque dans sa famille jusque dans ses enfants! » Je fis le serment que me prescrivait mon oncle et je ne pensai plus qu'à l'exécuter.

Ici M. Rupert, malgré sa fermeté, ne put s'empêcher de pâlir. Le comte s'animait à mesure qu'il parlait, et le vieillard mesurait avec effroi quelle énergie surhumaine il avait fallu à ce jeune homme ardent et fougueux pour dissimuler si longtemps, en sa présence, sous des formes polies et affectueuses, une haine si profonde et si enracinée. Armand continua sans remarquer l'émotion de son auditeur :

« Tout le monde le sait comment la tourmente révolutionnaire est venue m'arracher à ce pays avant l'âge où l'on peut quelque chose par soi-même. Mon oncle ne m'amena hors de France qu'au moment où il était impossible d'y rester sans danger pour lui et peut-être pour moi. Quand nous quittâmes le château où j'étais né et les terres qui avaient appartenu à mes ancêtres, il me dit : « Vous reviendrez, Armand, pour venger votre père. » Et je m'éloignai avec lui en répétant : « Je reviendrai. » Nous arrivâmes en Allemagne, où mon oncle est mort exilé; ses dernières paroles

ont été pour me rappeler mon serment. Enfin, il y a quelques mois, j'appris que cette heure tant désirée allait enfin sonner; je pouvais rentrer en France, je pouvais accomplir mes projets. On m'apprit alors que mon château, quoique démantelé, n'avait pas été vendu, que presque toutes mes terres me seraient rendues, que je n'avais pas même été porté sur la liste des émigrés, à cause de mon extrême jeunesse...

— Grâce à moi qui commande dans cette commune, dit timidement M. Rupert, grâce à moi qui ai défendu toutes vos propriétés comme si elles eussent appartenu à un de mes enfants...

Armand de Blangy ne put pas avoir remarqué cette interruption. — Que m'importe à moi ce château que je devais désormais habiter seul! En arrivant dans ce pays, la première question que j'adressai fut pour savoir si le meurtrier de mon père était encore vivant; j'appris qu'il était riche, honoré, puissant, qu'il était heureux au sein d'une famille nombreuse et qu'il en était adoré, tandis que moi, pauvre exilé, je revenais à pied, ignoré dans le pays de mes pères, seul de mon nom et de ma race! De ce moment, je pensai que je frapperais l'assassin dans ces enfants qu'il aimait tant; ma haine me disait que la vengeance me serait plus sûre.

Le vieillard fit un geste d'horreur.

— Je pensai d'abord à tuer son fils, l'espoir de sa famille, et le hasard me fournit une occasion que j'eusse vainement cherchée. Le jeune homme chassait une nuit près de cette sinistre croix de l'Affût, élevée à l'endroit où mon père était tombé; j'avais passé plusieurs heures à prier et à pleurer près de cette croix; c'était la main de Dieu qui conduisait le fils à cette heure, en cet endroit, à quelques pas de moi, pour en faire une victime expiatoire... Pendant quelques secondes je l'ajustai d'un de mes pistolets; mon œil et ma main étaient sûrs... eh bien! cette vengeance ne me parut pas assez complète, assez terrible.

— Malheureux! Mais que vous fallait-il donc? — Il me fallait l'honneur de votre fille en même temps que la vie de votre fils; si vous n'aviez perdu que l'un de vos enfants, l'autre vous eût consolé.

Ce dernier aveu porta au comble l'effroi du vieillard.

— Oh! c'est infâme! quelle âme atroce et implacable! Mais malheureux, vous n'avez donc jamais songé, en formant ces épouvantables projets, que l'homme que vous accusiez était peut-être innocent?

— Jamais.

— On vous a trompé, je vous le jure par tout ce qu'il y a de plus sacré. Vous avez trop écouté la haine de votre tuteur, qui ne pouvait me pardon-

ner d'être roturier et de tenir aussi énergiquement à mes droits que si j'eusse été noble comme lui. Il a dépravé votre cœur, égaré votre raison, il vous a trompé, vous dis-je, car je suis innocent du crime que vous m'imputez, j'en atteste même la mémoire de votre père, j'en atteste Dieu qui sait tout.

Le comte de Blangy baissa la tête avec un air d'opiniâtreté. Depuis qu'il se connaissait on ne lui avait jamais laissé entrevoir même la possibilité de l'innocence de M. Rupert; et cette conviction qu'il avait conservée si longtemps ne pouvait fléchir devant des protestations et des sermons. — J'avais promis tout à l'heure à votre fille en lui faisant mes derniers adieux, reprit-il d'un ton plus calme, que je n'écraserai pas son vieux père du mepris qu'il a mérité, mais c'est vous qui m'avez forcé à rompre le silence. Vous avez voulu la vérité; je vous l'ai dite; maintenant je pars; c'est votre fille qui vous a sauvés tous. Au moment où je cherchais l'accomplissement de cette horrible vengeance que je rêvais, je me suis senti pris à mon propre piège; j'ai aimé, j'aime encore cette noble enfant que je voulais profaner, et cet amour a changé tout mon être. J'étais cruel, impitoyable, et elle m'a rendu clément; elle m'a ôté le courage pour faire le mal... Jugez, monsieur, combien j'aime votre fille puisqu'elle m'a fait renoncer ainsi en quelques jours à ces projets d'extermination qui ont été la pensée de toute ma vie! Mais peut-être elle m'aime aussi, elle, peut-être...

— Monsieur... — Je sais qu'il y a entre elle et moi le cadavre de mon père, dit le comte d'un ton sombre. Cependant ce dialogue avait été si vif et si rempli d'émotions pour les deux interlocuteurs qu'ils n'avaient pas entendu le bruit d'un cheval qui s'arrêta devant la porte, et quelques secondes après, le capitaine entra dans le salon. M. Rupert et le comte se tuent tout-à-coup; mais le jeune militaire ne s'aperçut pas d'abord de leur embarras; il semblait préoccupé de quelque nouvelle importante :

— Mon père, s'écria-t-il en rentrant sans voir l'émigré, je viens d'apprendre d'anges choses à la ville; d'abord j'y ai trouvé un ordre du ministre de la guerre qui m'enjoint de retourner à mon régiment dans les vingt-quatre heures; il paraît que le premier consul est pressé cette fois... — Que dis-tu, Octave? mais ta mère et ta sœur vont être dans la désolation... — Il le faut, mon père. Le général Bonaparte n'entend pas la plaisanterie, et après-demain matin il faudra que je prenne congé de vous tous;

Belgique.

(Correspondance particulière du *Siècle*.)

Bruxelles, 15 mars.

Voici en quels termes était formulée la motion de MM. Dumortier, d'Huart et Pirson, dont l'adoption par 43 voix contre 38 a entraîné la chute du ministère de Theux :

« La chambre décide que le montant du traitement de disponibilité alloué par le projet de budget au sieur Vandermissem sera retranché de l'imputation dans laquelle ce traitement est compris. »

Le ministère avait déclaré qu'il faisait du rejet ou de l'adoption de toute motion qui exprimerait, par voie indirecte ou non, un blâme de sa conduite dans l'affaire du général Vandermissem, une question de cabinet. Cette déclaration a même été cause que certains membres, entre autres MM. Meus, le colonel de Puydt, Simons, Trentesaux, se sont abstenus de voter, alléguant qu'ils auraient voulu pouvoir blâmer, mais non renverser le cabinet. La majorité n'a pas partagé les scrupules de ces messieurs. Elle était prévenue qu'elle votait sur le ministère; c'est donc sciemment et de parti pris qu'elle s'est prononcée, à l'occasion du sieur Vandermissem, contre un ministère dont le pays ne veut plus.

Ont adopté la motion Dumortier, MM. Angillis, Brabant, Coppieters, de Brouckère, Dedecker, de Langhe, Delehay, Delfosse, de Meer, de Moorsel, de Potter, de Renesse, de Roo, Devaux, de Villegas, d'Hoffschmidt, d'Huart, Doignon, Dolez, Dubois, Dubus aîné, Dumont, Dumortier, Duvivier, Fleusu, Jadot, Kervyn, Lange, Lebeau, Lys, Maertens, Manilius, Mercier, Pirson, Puissant, Alexandre Rodenbach, Rogier, Seron, Sigart, Thienpont, Troye, Van Cutsem, Vandenberghe, Verhaegen.

Au moment où l'on a proclamé le résultat de l'appel nominal, des applaudissements ont éclaté dans les tribunes, qui, pendant les trois jours qu'a duré cette importante discussion, ont été constamment occupées par une foule avide d'assister aux derniers momens du triumvirat déploré qui a contresigné, au mois d'avril dernier, la honte du peuple belge.

Hier soir, un conseil a été tenu, et, après une demi-heure de délibération, MM. de Theux, Nothomb, Wilmar, Raikem et Desmairies ont envoyé leur démission au roi. Aujourd'hui à midi, les ministres démissionnaires ont été mandés au palais. On assure que le roi leur a déclaré tout d'abord qu'il acceptait les démissions offertes, mais qu'il désirait que ces messieurs gardassent momentanément leurs portefeuilles, afin de ne pas interrompre la discussion du budget.

Déjà les listes ministérielles circulent.

M. de Theux, qui vient d'être forcé de donner sa démission, avait été nommé ministre de l'intérieur le 4 août 1854; il avait ajouté à ses fonctions celles de ministre des affaires étrangères au mois de janvier 1857. Il a occupé le pouvoir pendant cinq ans six mois et dix-huit jours.

M. le général Willmar était entré au ministère de la guerre pendant l'année 1856.

M. Nothomb était entré au département des travaux publics en janvier 1857.

MM. Desmairies et Raikem avaient été nommés, l'un ministre des finances et l'autre ministre de la justice en 1859. Aucun des deux n'aura été au pouvoir pendant un an.

M. Verhaegen a lu hier à la chambre une lettre par laquelle le général Vandermissem déclare qu'il veut des juges, qu'il les a toujours demandés, qu'il tient essentiellement à faire entendre la justification de son passé, à s'expliquer solennellement, « quoique, dit-il, les explications soient de nature à jeter un jour peu avantageux sur la conduite tenue en août 1851 par des personnages haut placés, contre lesquels l'accusation dont on le frappe sera facilement rétorquée. »

Le corps diplomatique ne paraissait pas s'attendre à un tel acte d'énergie de la part de la chambre.

Des estafettes ont été expédiées sur-le-champ dans toutes les directions. MM. les ministres plénipotentiaires de France, d'Angleterre et des Pays-Bas ont fait partir des courriers pour leurs cours.

Nouvelles diverses.

M. le colonel Lespinasse vient de déposer une proposition pour réclamer le paiement de l'arrière de la Légion d'Honneur.

M. Larabit en a déposé une autre pour le même objet; elles seront portées toutes deux devant les bureaux.

— Le président de la chambre des députés recevra le jeudi 19 mars et les jendis suivants.

— Le ministre de la guerre vient, par décision du 14 de ce mois, d'arrêter qu'il serait souscrit sur les fonds de son département, pour une somme de 4,000 francs, au monument destiné à perpétuer le souvenir de l'héroïque défense de Masagran.

L'emplacement et la nature du monument à élever ne sont point encore déterminés. Le ministre se propose de confier ce soin à une commission dont la composition sera rendue incessamment publique, et qui avisera au meilleur emploi des fonds de toute origine qui ont la même destination.

— MM. Chapuys-Montville, Arago, Lafitte, Larabit et Mauguin ont déposé samedi une proposition tendant à ce que la chambre déclare que les 125 défenseurs de Masagran ont bien mérité de la patrie, et à ce qu'elle ordonne de suspendre la croix d'honneur au drapeau criblé de balles arabes de la dixième compagnie du 2^e bataillon d'Afrique.

(National.)

— Un intendant de la maison du duc d'Orléans est arrivé le 10 de ce mois à Toulon pour faire les approvisionnements nécessaires au prince dans sa prochaine excursion en Algérie. On assure qu'il a annoncé que le prince royal serait accompagné du prince de Joinville et du duc d'Aumale.

— On annonce, pour le milieu du mois prochain, de grandes mutations dans la garnison de la capitale.

— Les journaux de Saint-Etienne annoncent qu'à la date du 13 tout était tranquille à Rive-de-Gier. On a diminué le nombre des troupes. Il n'y avait plus dans la ville que deux compagnies du 56^e et un détachement du 4^e chasseurs.

C'est le 14 que l'affaire de coalition des ouvriers de Rive-de-Gier a dû être appelée devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne.

— On évalue à soixante-trois mille le nombre des individus de tout âge et de tout sexe qui, par leurs vices ou leurs habitudes criminelles, peuvent être considérés comme formant le rebut de la population parisienne.

— Les constructions qui s'élèvent sur l'emplacement de l'ancien hôtel de la caisse hypothécaire seront bientôt terminées, et avant peu la rue qui fait le prolongement de la rue d'Antin sera livrée au public. Toutes les maisons bâties en pierre de taille sont d'une belle architecture. On termine en ce moment les sculptures et les distributions intérieures. Notre époque aura au moins laissé des quartiers entiers d'une architecture remarquable. Les travaux pour la mise en état de la place de l'Archevêché, qui avaient été suspendus pendant quelque temps, viennent aussi d'être repris. On continue à entourer cette place d'un mur en pierre de taille.

— Un vol considérable a été commis la semaine dernière au préjudice du marquis de Solvo. Les voleurs se sont introduits pendant la nuit dans son appartement situé rue Miroufèil et ont enlevé toute l'argenterie, un service en vermeil, une montre Breguet, cinq cents francs et un manteau. Le nombre vraiment effrayant de faits de ce genre que la presse est obligée d'enregistrer chaque jour devrait engager la police à porter plus exclusivement ses efforts sur la sûreté publique. Nous verrons si cette fois elle sera plus heureuse que de coutume.

— L'assaut que nous avons annoncé au Conservatoire de musique a eu lieu dimanche dernier 13. C'était le premier assaut public que M. Grisiier tentait depuis son accident; aussi les amateurs d'armes et les appréciateurs de son système étaient-ils nombreux. M. Grisiier, quoiqu'il ait eu la main droite brisée par une balle dans l'émeute du 12 mai, ne nous a paru avoir rien perdu de sa première force.

Son neveu, Eugène Grisiier, âgé de dix-sept ans, et qui est déjà un des plus forts tireurs de la capitale, a tiré à armes égales avec deux maîtres.

— Un conflit s'est élevé entre les habitants des deux Montrouge, qui ne forment qu'une même commune, à l'occasion de la construction d'une mairie.

Jusqu'à ce jour le siège de la municipalité a été établi au Grand-Montrouge, dont le Petit-Montrouge n'était qu'une dépendance; mais la population de celui-ci s'est considérablement accrue depuis quelques années, et aujourd'hui elle l'emporte des deux tiers au moins sur celle de son aîné. Placé ensuite dans une position plus rapprochée de Paris et traversé en différents sens par une grande route, il est devenu commerçant et renferme dans son sein plusieurs industries importantes.

Or, aujourd'hui que les noms des deux pays devraient être intervertis, les habitants du Petit-Montrouge voulaient s'approprier le principe de la majorité, ont prétendu que le siège de la mairie fut chez eux; mais ceux du chef-lieu n'ont pas voulu abandonner leurs droits. D'après cette scission, qui ne laissait pas de produire une certaine agitation parmi les habitants, le maire a ordonné une enquête, et, dans une séance fixée au 25 février dernier, la victoire est restée au Grand-Montrouge. Mais ses compétiteurs ne se tiennent pas pour battus et prétendent que la convocation faite par l'enquête n'a pas été exécutée régulièrement. Ils se proposent d'en appeler à l'autorité supérieure pour faire décider cette grave question, et déjà ils ont lancé un mémoire dans lequel ils débattaient leurs droits.

la guerre va commencer sans doute; puis j'ai appris encore autre chose à la ville; on m'a assuré que le jeune comte Armand de Blangy, que nous avions tous cru mort, est dans le pays et que d'un moment à l'autre on l'attend au château. Cette nouvelle me comble de joie...

— Et que vous importe, à vous, mon fils, dit le vieillard, en jetant un regard de côté sur Armand, que vous importe le retour d'un jeune homme que chacun sait être l'ennemi de votre père et de votre famille?...

— Et c'est à cause de cela que mon désir le plus ardent est de le voir; j'ai dit à mon cher ami Méricagnac ce que je pensais à ce sujet...

— Le comte de Blangy vous remercie de l'estime que vous avez pour lui, capitaine Rupert, dit Armand d'une voix émue en se levant, et il peut vous assurer aussi qu'il a rarement trouvé d'homme aussi loyal que vous. Pourquoi faut-il que le passé doive nous rendre tous les deux ennemis l'un de l'autre et à toujours!

Le capitaine en écoutant ces paroles resta un moment stupéfait. Puis son front se rembrunit et fixant son œil noir sur le comte, il reprit d'un ton froid :

— Que voulez-vous dire, monsieur le baron?

Armand alors lui apprit son véritable nom.

— Vous! s'écria le capitaine avec indignation en reculant d'un pas; vous le comte de Blangy, l'héritier, le dernier rejeton d'une famille noble et généreuse qui n'a jamais forfait à l'honneur! vous, sous un faux nom, dans la maison de mon père, sans doute pour quelque basse et honteuse vengeance... Oh! vous en avez menti, monsieur! le comte de Blangy ne serait ni assez lâche ni assez infâme...

— Capitaine!

— Octave, je t'en prie...

— J'ai dit lâche et infâme! répéta le jeune Rupert en appuyant sur chaque mot.

Le comte devint pourpre de colère; un choc violent de passions tumultueuses avait lieu dans son âme. Ce désir de vengeance étouffé un moment se révélait tout entier à l'insulte brutale qu'on lui lançait à la face. Le souvenir de Caroline fut impuissant pour arrêter la réaction de haine qui dominait en ce moment toutes ses facultés, et cette réaction fut terrible. Armand fit quelques pas vers la porte, puis se retournant vers le jeune officier, il dit d'une voix étouffée :

— Je m'étais promis à moi-même de ne rien tenter contre la famille Rupert, et en particulier contre vous, capitaine; mais je dois aussi défendre le nom que je porte et qui m'a été transmis sans tache; capitaine, vous désirez me voir, j'espère que votre visite ne sera que remise et que vous viendrez prendre congé de moi ayant votre départ.

Chambre des députés.

Présidence de M. MARTIN (du Nord), vice-président. — Séance du 16 mars.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

M. AGUIS dépose une pétition sur l'arrière de la légion d'honneur.

L'ordre du jour appelle la discussion de la pétition des bouchers de Paris et de Lyon, qui demandent l'abaissement du droit d'entrée sur les bestiaux étrangers.

M. Manuel à la parole.

M. LE PRÉSIDENT. Un instant, je vais donner lecture du nom des orateurs inscrits. Contre le rapport, MM. Manuel, de Sèvet, Lavalette, Bugeaud, Gailhard de Kerberin, Robineau, Charlemagne, Rihouet; pour, MM. Fulchiron, de Golbery, de Schauenburg, Delaborde, Vuitry, Tanyer, Pascalis.

M. MANUEL. Les questions de douanes sont généralement si difficiles qu'il n'est guère possible de les aborder sans se livrer à la révision de toute la législation sur la matière. L'orateur, discutant le rapport présenté par M. Carl à la précédente séance, dit qu'il n'est pas exact de prétendre que la classe ouvrière est privée de l'alimentation la plus nutritive, celle que fournit l'espèce bovine; pour ne parler que de Sceaux et de Paris, le prix moyen du bœuf n'a pas dépassé 54 centimes la livre, et encore faut-il ajouter que l'espèce bovine a été atteinte d'une maladie très grave, de nature à déterminer l'élévation du prix.

L'orateur, remontant aux premières années de la restauration, explique par les malheurs de l'invasion étrangère le déperissement dont fut menacée l'espèce bovine à cette époque; mais depuis lors cette espèce s'est tellement améliorée qu'il n'y a plus de crainte à concevoir à ce sujet. Aujourd'hui, dit-il, le prix du bœuf à Paris est assez élevé pour les classes aisées qui recherchent les morceaux délicats; pour les ouvriers il descend à 40 centimes la livre. Plus il est élevé pour les riches, plus on peut l'abaisser pour les classes ouvrières; c'est compensation et justice; à ce compte il pourra descendre jusqu'à 30 centimes.

Dans les grandes villes de province le prix ne dépasse jamais 55 centimes pour les classes aisées et pour les autres il peut descendre à 40 et 30 centimes. Dans les grandes villes de province le prix ne dépasse jamais 55 centimes pour les classes aisées, et pour les autres il peut descendre à 40 et 30 centimes. Dans les campagnes et même dans les petites villes il descend jusqu'à 25 centimes.

L'orateur termine en disant que l'espèce bovine n'est menacée de déperissement ni sous le rapport de la qualité ni sous le rapport du nombre. Nous sommes en progrès sur tous les points du territoire.

M. FULCHIRON. La question intéressée surtout l'est de la France; il ne faut pas dans ce monde que chacun ne pense qu'à soi. Je ne veux pas soulever les passions dans la chambre et dans le pays (on rit), mais je déclare que, dans ma conviction, la loi dont on demande la modification est liée à celle des grands collèges. (Comment cela?) La question est beaucoup plus politique qu'agricole. (On rit.) C'est pour être agréable aux grands collèges que la loi fut portée. (Interruption.) Je n'invente pas le fait; c'est là une coïncidence fâcheuse que je livre à votre appréciation.

Au reste, cette loi nous a été très préjudiciable au-delà du Rhin; elle n'a pas peu contribué à l'alliance des douanes allemandes.

L'orateur, abordant la question, contredit toutes les assertions de l'honorable M. Manuel sur le prix de la viande dans toutes les parties du royaume; il cite un grand nombre de localités où le prix a considérablement augmenté. M. Fulchiron se livre en outre à d'autres considérations souvent interrompues par la chambre et que la faiblesse de sa voix nous empêche de saisir.

M. DE SEVRET lit, au milieu de l'inattention générale, un discours contre les conclusions du rapport.

M. de Golbery monte à la tribune. Les conversations particulières continuent sur tous les bancs.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre a voulu consacrer une séance à cette discussion; c'est une preuve qu'à ses yeux elle a de l'importance; pourquoi donc se refuse-t-elle à écouter les orateurs?

Le silence se rétablit.

M. DE GOLBERY. On a tort si l'on présente cette question comme une lutte entre l'agriculture et les populations de quelques départements, dont les intérêts seraient en cela contraires aux intérêts du reste de la France. Non, messieurs; il ne s'agit pas ici seulement de l'est et de la ville de Lyon; les réclamations vous sont parvenues de tous les points du territoire. Le mal est général; il faut y porter remède.

Le premier inconvénient de l'état actuel des choses, c'est la dégénération de la race bovine... (Longue interruption au centre.) Messieurs, je ne veux rien dire contre l'agriculture; c'est la plus noble, la plus utile des industries. Mais quand est-ce que l'agriculture a manqué de protection? Il y a plus: n'est-elle pas protégée au détriment de toutes les autres industries? (Bruit.)

L'orateur fait ressortir les conséquences de la protection presque exclusive dont l'agriculture a été l'objet, conséquences très onéreuses pour le commerce, les classes ouvrières, pour l'armée surtout, dont le prêt aujourd'hui ne peut suffire à l'achat de la viande nécessaire à l'alimentation de nos troupes.

Les conversations particulières recommencent sur tous les bancs du centre. M. le président réclame vainement le silence.

M. MANUEL. Il est constant que, depuis 1822, le prix de la viande n'a augmenté que d'une moyenne de 10 centimes. Ceci ressort du témoignage de toutes les personnes qui ont suivi le cours sur les marchés de Paris, de Sceaux et de Poissy.

M. LAVALETTE à la parole contre le rapport.

M. LE PRÉSIDENT. J'engage la chambre à faire silence. Impossible de discourir au milieu d'un pareil bruit.

M. LAVALETTE prétend que la production et la consommation sont en progrès dans les villes et dans les campagnes. Une preuve que l'état du pays, sous ce rapport, est prospère, c'est que, depuis quelque temps, la consommation a augmenté partout d'une manière étonnante. Quant aux observations présentées par les pétitionnaires sur la production, elles témoignent seulement que les pétitionnaires, qui habitent les grandes villes, n'entendent rien à l'industrie des éleveurs de bestiaux. Un seul fait suffirait pour vous convaincre de cette vérité: On a dit que des vaches pleines étaient fréquemment livrées à la consommation, ce qui prouve que l'espèce manque, puisque l'on sacrifie les vaches en gestation. C'est là une erreur; il est vrai que les vaches pleines sont souvent livrées à la consommation; mais c'est qu'elles sont sujettes à manquer de lait, et que, lorsqu'elles tombent dans cet état, les éleveurs les achètent de préférence à toutes les autres, parce qu'elles coûtent moins à nourrir et à engraisser.

M. LE MINISTRE DU COMMERCE. Des lois nombreuses sont intervenues pour régler les deux intérêts qui se trouvent en présence, l'intérêt de l'agriculture, et celui de certaines populations qui se plaignent que le régime actuel sur l'entrée des bestiaux étrangers rend leur subsistance trop coûteuse. En 1816, un droit de 3 fr. fut établi sur ces bestiaux; ce droit était trop faible; aussi vit-on

entrer en France, dans cette année, 27,000 bœufs et 246,000 vaches. En 1822 on voulut remédier à cet état de choses; le droit fut élevé à 50 fr. par tête pour les bœufs et 25 fr. pour les vaches. C'était tomber dans l'autre extrême; aussi, en 1823, le nombre des bœufs qui entrèrent en France ne fut-il plus que de 10,000 et celui des vaches de 104,000.

En 1828, la loi fut encore modifiée; un droit uniforme de 55 fr. fut établi. Devons-nous appuyer les conclusions de la commission? Je n'ai quant à présent d'opinion arrêtée que sur le mode de perception; je crois que ce mode doit être changé: l'intérêt de l'agriculture l'exige.

Quant à la fixation des tarifs, je crois que nous devons diminuer successivement les droits existants. Il y a un pas à faire dans ce sens.

Toutefois avant d'agir, il est nécessaire de prendre en considération les négociations actuellement entamées avec l'Allemagne et les pays voisins. Je promets à la chambre de m'occuper sérieusement de tous les graves intérêts qui se rattachent à la question. (Très bien!)

M. DUPIN. Je demande la parole...

M. BUGEAUD. Je suis inscrit...

M. DUPIN. Mais moi je veux répondre au ministre...

M. BUGEAUD. Mais je suis inscrit...

M. DUPIN. On s'inscrit pour les projets... pour les pétitions, on demande la parole.

UN MEMBRE. Et l'on parle tous à la fois.

M. BUGEAUD prend la parole et fait l'éloge de la loi de 1822. Il continue en ces termes :

Messieurs, l'introduction des bestiaux étrangers en France ne me paraît pas effrayer suffisamment certains de nos collègues. Quant à moi, s'il fallait en venir à la guerre ouverte pour les repousser... (éclats de rire), les bestiaux étrangers. (Nouveaux rires.) Oui, je redoute plus l'invasion des bestiaux étrangers que celle des Russes. (On rit toujours.) L'invasion des Russes ne serait que passagère; mais l'invasion des bestiaux, l'invasion permanente appauvrit l'agriculture et diminue des trois quarts la valeur des capitaux représentés par le sol.

A propos de cette question, on a souvent parlé des classes ouvrières; celles-là paraissent préoccuper surtout plusieurs de mes collègues. Quant à moi, il m'est impossible de ne pas penser à nos populations agricoles. Mais ouvrières ou agricoles, les populations ne doivent pas être mises sans cesse en opposition avec les propriétaires. Je m'étonne qu'un homme sage et doux comme l'honorable M. Fulchiron (on rit) n'ait pas craint d'opposer l'une à l'autre des parties différentes de la population dont les intérêts sont identiques. Et puis, est-on bien-venu à tant parler ici de gros propriétaires? On sont-ils? est-ce que la propriété n'est pas très divisée en France?

La théorie du bon marché de la viande ne me séduit, je l'avoue, que médiocrement. Et d'abord, l'agriculteur ne mange de la viande que lorsqu'elle se vend cher. L'agriculteur aime mieux payer un sous plus cher le kilog. de viande qu'il achète, et vendre un sous plus cher aussi les 2,000 kilog. qu'il envoie au marché.

Quant à l'ouvrier des villes, ce n'est pas le bon marché de la viande qui lui importe surtout; c'est le travail; ce n'est pas lorsque la viande est au meilleur marché que l'ouvrier en consomme le plus. Je connais un boucher (on rit), M. Bontemps, qui a vendu de la viande à deux sous. Eh bien! à cette époque-là, les ouvriers n'en mangent pas. Savez-vous pourquoi?... C'est qu'ils n'avaient pas même de pain! (Bruit.) C'est à tort que l'on représente la viande comme l'auxiliaire indispensable de la nourriture du peuple. Le peuple des campagnes ne mange de viande que quand il marie ses filles et ses garçons; quant aux ouvriers, ils vont le dimanche à la barrière se repaître d'une viande qui n'a pas payé de droit.

L'orateur ne pense pas que l'espèce bovine ait dégénéré; on vend tous les jours, dit-il, des vaches grasses magnifiques... (Oh! oh!) Vous dénigrez les vaches grasses?... Eh bien! apprenez qu'elles ne se vendent qu'un sou meilleur marché que le bœuf!... (Oh! oh!) Mais vous qui m'interrompez, vous en mangez tous les jours, sans vous en douter. (On rit.)

Il y a longtemps, a dit M. Fulchiron, que l'agriculture nous promet de grands progrès. Sans doute, mais les progrès sont fort lents. Elle a besoin d'argent et l'argent ne lui vient pas. Les capitaux cherchent les gros bénéfices.

Deux intérêts sont en présence, vous a dit le ministre, et il a ajouté, je crois, qu'il y avait intérêt à changer le mode de perception. Il faut fixer l'importation d'après le poids. Je ne partage pas cet avis. Vous n'avez pas seulement des départements qui engraisent; vous avez aussi des départements qui élèvent. Eh bien, ceux-là ont un grand intérêt à ce que le mode de perception au poids ne soit pas adopté. M. le ministre vous a dit aussi qu'il fallait arriver graduellement dans l'avenir à un abaissement des droits. Ici je ne puis encore être de son avis. Il me semble que les droits ne sont pas trop élevés. Je ne crois pas que sur ce point il ait quelque chose à faire.

M. Bugeaud se déclare partisan de droits à peu près fixes, parce qu'il s'agit ici d'une industrie fondamentale, d'un produit qui engendre tous les produits, même ces matières dégoûtantes à l'œil... et si fécondes pourtant. Enfin, dit-il en terminant, la chambre n'oubliera pas qu'un pays sans bœuf est un pays livré à l'étranger quant à la richesse, livré à l'étranger quant à la force.

M. SCHAUENBURG présenté quelques considérations au milieu des cris: Aux voix!

M. LE PRÉSIDENT. On a demandé l'ordre du jour, je le mets aux voix.

L'ordre du jour est adopté.

La séance est levée à cinq heures et demi.

MODES.

Chaque année, à cette époque, la mode tombe dans une anarchie inévitable. La saison incertaine amène des incertitudes dans la toilette; on ne sait s'il faut déjà prendre la capote légère ou conserver le chapeau de velours; s'il faut abandonner le berneux et se débarrasser du manchon. Aussi voit-on des modes transitionnelles, des capotes de crêpe qui appartiennent à l'hiver et au printemps; des robes d'étoffe, moitié taffetas, moitié satin, et qui vont également avec le châle de velours ou le châle de mousseline.

Ce que l'on appelle nouveautés n'existe pas en ce moment. Il y a des essais, des projets, mais des modes point.

Probablement la grande question des manches va être agitée de nouveau. Les manches plates n'ont été ni rejetées ni réformées; on ne saurait dire précisément pourquoi leur faveur ne s'est pas accréditée; toujours est-il que l'heure n'était pas venue, mais elle approche. Je ne sais trop, après toutes celles qui se sont succédées depuis quarante ans, pourquoi les manches plates ne reviendraient pas. Elles ont, il est vrai, l'inconvénient de laisser paraître sans déguisement les défauts de la taille; c'en est un grand, puisqu'en général une mode

— Malheureux enfants! qu'allez-vous faire! s'écria M. Rupert en se jetant entre les deux jeunes gens.

— Où vous trouverai-je, monsieur? cria Octave.

— Au château, où je vais vous attendre.

Et le comte sortit rapidement de la maison.

— Et maintenant, mon père, dit le capitaine, vous savez tout, il faut tout me dire! Que voulait-il? Que faisait-il ici?

— Je l'ignore, mon fils.

— Vous le savez; il me faut la vérité!...

Guichard, tout pâle et hors d'haleine se précipita dans le salon en demandant d'une voix altérée :

— Monsieur le comte de Blangy est-il encore ici?

— Il est parti, dit M. Rupert; mais que pouvez-vous vouloir, Guichard, à monsieur Armand de Blangy?

Sans répondre, le garde champêtre essuya son visage baigné de sueur et de larmes. Le capitaine l'entraîna à l'autre bout de la salle.

— Guichard, murmura-t-il, vous voulez voir le comte, moi j'ai à vous charger d'un message pour lui.

— Je le porterai, capitaine.

— C'est bien.

Quand le garde fut seul il murmura doucement :

— Un duel! J'arrive à temps!

(La suite à demain.)

ELIE BERTHET.

Théâtre de la Porte-Saint-Martin.

Nous espérons publier aujourd'hui le compte-rendu de *Fautrin*, mais la mesure ministérielle qui suspend les représentations de cet ouvrage nous fait un devoir de convenance d'ajourner encore notre jugement. Ce n'est plus la question littéraire qui est maintenant en première ligne: c'est la question administrative, et celle-là n'est pas du ressort de la simple critique. Ce n'est pas au feuilleton qu'il appartiendrait de la juger politiquement. Dans quelques jours, ou le ministre aura levé l'interdiction, par suite de suppressions et de changements convenus de part et d'autre, ou bien il aura persisté dans son refus et l'ouvrage aura été imprimé. Dans le premier cas nous rendrons compte immédiatement de la pièce, dans le second nous rendrons compte immédiatement du livre. Nous nous bornerons à dire, en attendant, que si le veto était maintenu, le ministre devrait tout à la fois, sous peine de la plus monstrueuse injustice, indemniser l'auteur et le théâtre et frapper d'une éclatante destitution les censeurs, le chef de bureau, et M. Cavé surtout, chef de la direction des

beaux-arts, tous gens qui auraient autorisé ce que le ministre persisterait à regarder, après mûr examen, comme une énorme immoralité. Il y aurait eu, de leur part, ou sympathie pour l'immoralité, ou, ce qui serait plus probable, imbécillité flagrante.

En principe, nous n'admettons pas d'autre censure pour le théâtre que la censure du public lui-même; mais une fois le contrôle du gouvernement institué, ce contrôle préalable doit être une garantie pour les auteurs et pour les théâtres, ainsi qu'il en était une pour les journaux de la restauration, lesquels ne pouvaient plus être prohibés ni poursuivis par le pouvoir du moment qu'ils avaient obtenu le visa de ses agents. Il doit en être de même pour les œuvres dramatiques. Le sort des auteurs et celui des théâtres ne peuvent, sans une iniquité révoltante, être à la merci du dernier ministre venu (et Dieu sait s'il en vient!) et de la sottise de ses agents. Puisque censure il y a, que la censure rejette sur manuscrit une œuvre qui lui est soumise: si cela est anti-libéral, du moins cela est régulier; l'auteur et le théâtre sont avertis à temps; mais qu'après la représentation d'un ouvrage, et lorsque les auteurs et les théâtres ont fait, sur la foi de la censure, tous les sacrifices de temps et d'argent nécessaires pour le monter, on vienne le supprimer par ce motif qu'il offre des dangers dont la censure n'avait pas soupçonné l'existence d'abord, ce n'est plus là une suppression, c'est une véritable expropriation. Or, aux termes de la loi, toute expropriation pour cause d'utilité publique doit être accompagnée d'une indemnité.

C'est pour la seconde fois de cette année que la Porte-Saint-Martin est victime de telles expropriations. On se rappelle que le *Pacte de Famine* fut brusquement interdit, sous prétexte qu'après quarante représentations on avait fini par y découvrir des périls que la censure n'y avait pas le moins du monde soupçonnés.

Eh bien! nous le répétons, nous n'examinons pas du tout ici l'opportunité de pareilles mesures; nous n'examinons que leurs conséquences désastreuses. Ces conséquences doivent évidemment donner lieu à une indemnité, calculée d'après le droit commun en matière d'expropriation. Si les agents du ministre se sont trompés, qu'on les destitue, rien de mieux, tout le monde applaudira, mais qu'on ne rende pas les auteurs et les théâtres responsables des bévues de ces agents. Voilà les principes incontestables d'équité que nous devons rappeler en cette circonstance, dans l'intérêt des écrivains et des théâtres. On parle beaucoup de liberté en France et l'on crie fort contre l'oppression administrative, mais en théorie seulement, et l'on est beaucoup trop disposé à faire bon marché, dans la pratique, des principes les plus sacrés, lorsque c'est au préjudice des autres que le pouvoir y porte atteinte.

doit tendre toujours à dissimuler ce qui est vicieux et faire ressortir ce qui est beau. De plus, une mode doit toujours être faite en pensée des médiocrités; les exceptions sont rares, et si les femmes parfaitement faites ou parfaitement belles portaient seules certaines modes, elles seraient trouvées fort prétentieuses.

Quand une mode s'essaye à la fin d'une saison, on peut communément lui prédire une existence probable pendant la saison suivante. Les manches plates ont été accueillies par des femmes très élégantes; certainement leur règne arrive.

Ce qui décide à la généralité en faveur de cette mode ce sont les châles. Il n'y a pas de manches possibles avec le châle, qui les abat et les écrase, sinon la manche plate presque colante, toujours la même sous le manteau, dans la fouie, ne craignant aucune altération.

Il faut attendre pour savoir le sort des volans. Jusqu'à nouvel ordre on en met à toutes les robes, négligées ou parées.

Les capotes de crêpe reviennent tous les ans sous une forme quelconque; cette année elles sont très petites et bouillonnées; la fleur ou la plume se pose très bien contre l'oreille. Le crêpe nuancé est joli avec une voilette noire et un bouquet de violettes de bois jeté de côté au milieu d'un frisé de crêpe. Une capote en pou de soie soufre avec des ornemens de crêpe lisse soufre et du lilas est une charmante coiffure de demi-toilette de jour. Les deux voiles seront conservés jusqu'aux grandes chaleurs.

A propos de ce que je disais tout à l'heure des toilettes transitoires il importe de remarquer l'importance que le châle de cachemire reprend toujours à ce moment. Quand on ne veut plus du châle d'hiver et que l'on n'a pas encore celui d'été, le cachemire vient en aide; aussi, quoique l'on ait prédit depuis longtemps sa fin, nous voyons chaque année les magasins spéciaux s'agrandir et leur nombre s'augmenter. Les châles longs noirs et longs verts seront à ce qu'il paraît les préférés. J'en ai vu de magnifiques au magasin de Rosset, qui partait pour l'Allemagne. Ce serait à regretter de les perdre si le riche magasin de Rosset n'était en mesure d'en reproduire de semblables, et plus beaux encore. Ces jours derniers, les familles M. et de H. étaient réunies aux salons de la rue Neuve-Vivienne, et l'on admirait à juste titre le choix que Mlle de H. influençait avec son bon goût. Parmi les quatre beaux châles qu'elle a distingués, on doit surtout remarquer un long vert émeraude d'une finesse de travail admirable et d'une pureté de nuance sans le moindre nuage; un autre carré bleu saphir avait de capricieuses bordures à doubles rangs de palmes, des rivières serpentées courant à travers des fleurs, des oiseaux reposant sur les rayons d'un soleil ardent...

Autrefois rien n'était plus simple que le dessin d'un cachemire de l'Inde, fût-il d'un très grand prix; aujourd'hui c'est une composition savante, c'est un tableau. Autrefois tout Paris eût couru empressé pour admirer le moindre des châles que nous trouvons aujourd'hui chez Rosset.

Ce n'est pas le sujet, mais c'est la saison qui m'amène à parler du magasin de deuil dont nous nous sommes entretenus déjà. Cette maison a si convenablement trouvé moyen d'allier la mode à ses exigences que chaque saison elle renouvelle ses fantaisies. Cette année M. Marty a particulièrement donné des soins

à la mousseline de laine. Ces beaux tissus, souples comme le cachemire, et d'un coloris si fin, si frais, si doux, que l'on admirait à l'exposition, appartiennent au Sarcophage. Les fabricans avaient tenté de vrais tours de force et ils y ont réussi au-delà de toute prévision. Je puis citer des flammes chinées, réservées en blanc sur gris de perle, que bien des femmes porteraient, et porteraient, je crois, comme coquetterie; d'autres mêlent à ce fond gris de perle une teinte iris qui pour arriver au noir passe par des nuances lilas et bleutées comme l'acier bronzé; c'est délicieux. A côté de cela, M. Marty, qui pense à tout le monde et qui songe que son public se compose de tous les rangs, de toutes les fortunes, a aussi une multitude infinie de mousselines de laine plus ou moins recherchées et dont le principal mérite est de coûter peu et de valoir beaucoup.

CONSTANCE AUBERT.

La Pologne historique, littéraire et pittoresque, seul ouvrage publié sous les auspices de la commission des fonds et secours au profit des malades et nécessiteux dans l'émigration polonaise, en est à sa 140^e livraison. C'est un livre qui se distingue entre tous ceux concernant la Pologne, tant par le choix des articles que par la scrupuleuse reproduction des principaux sites et monuments de ce pays. Un comité des littérateurs dont les ouvrages ont obtenu la plus vive approbation du public français, tous auteurs et témoins des derniers événemens en Pologne, offrent aux six mille abonnés de cette œuvre artistique toutes les garanties d'une brillante et solide rédaction.

— Nous engageons les malades à lire le mémoire du docteur CHAPONNIER, sur les scrofules. (Voir aux Annonces.)

— Les tomes 3, 4 et dernier du *Louvre sous nos rois* sont en vente. Le même éditeur publie un roman nouveau de Max. Perrin, l'un de nos auteurs les plus populaires.

— Au moment où le froid domine encore, nous recommandons aux personnes soigneuses de conserver leur peau le savon de guimauve, dont le mérite trouve chaque jour de nombreux appréciateurs. Chez l'inventeur Blanche, passage Choiseul, 48.

Pour paraître vendredi : MONFORT et LES ALBIGEOIS, par J. J. Barrau et B. Barragon. Chez Desessart, éditeur, rue des Beaux-Arts, 15. 2 vol. in-8. 15 francs.

— On construit, sous les ordres de M. Visconti, architecte, dans les ateliers de M. Fauconnier, un immense comble en fer, selon le système de ce dernier, et qui, par sa forme et sa légèreté, produira un effet qui n'a pas encore eu d'exemple. — Cette charpente, placée à l'embarcadere du chemin de fer de la rive gauche, est faite avec du carillon de 15 millimètres, et se compose d'un système de petites courbes suspendues à la grande et retombant dans les poinçons ornés qui forment pendentifs; il n'y a pas d'entrants. Les fermes ont 18 mètres 50 centimètres d'ouverture.

La couverture, qui se fera en tôle galvanisée, sera fixée sur un grillage aussi en fer galvanisé, qui tiendra lieu de volige. Ce mode de construction joint à beaucoup d'économie une élégance et une solidité qui nous ont paru ne laisser rien à désirer.

BOURSE DU 16 MARS.

Dès hier les fonds avaient à Tortoni une fermeté extraordinaire; ce matin à midi le 3 0/0 y était recherché à 15 c. au-dessus du der. Hier cours de samedi. La nomination de M. Deffille et de M. Havin comme président et secrétaire de la commission des fonds secrets a fait généralement augurer à la bourse que le nouveau ministère aurait la majorité sur cette question de cabinet; les spéculateurs qui ne demandent que le *status quo* se sont alors livrés à des achats en 3 et en 5 qui ont eu pour résultat: sur le 5 au comptant une hausse de 35 c. et fin courant de 35; sur le 3 0/0 au comptant une hausse de 30 c. et fin courant de 25.

Il s'est fait du Saint-Germain à 670, mais il est retombé à 657 50. Les autres chemins de fer ont peu de variations.

Le Naples hausse de 20 c., l'emprunt romain de 1/8, la dette active de 1/4, la passive de 1/8; les différés anciens baissent de 1/4.

Le 5 0/0 belge baisse de 1/8, la banque belge de 10 fr., Haïti de 5 fr.; le Piémont remonte de 5 fr.

La banque du Havre et la caisse hypothécaire invariables. Perte de 15 fr. sur la Grand'Combe, la houillère de Chaney faible.

C'est par erreur que samedi l'asphalte Seyssel a été coté 1,550 au lieu de 1,150; ce qui donnait une baisse de 50 fr. sur le cours de vendredi. Aujourd'hui il reste à 1,150 comme avant-hier.

Au comptant le 5 0/0, ouvert à 113	» » fermé à 113	» »	» »
4 1/2 0/0	102	102	102
3 0/0	83 25	83 35	83 35
Fin du mois le 5 0/0	112 95	113 20	113 20
3 0/0	83 25	83 40	83 40

Banque de France 3,185, banque du Havre 1,100, obligations de la ville 1,277 50, quatre canaux 1,277 50, caisse hypothécaire 787 50, caisse Lafitte (coupons de 1,000) 1,065, de (coupons de 5,000) 5,195, chemin de fer de Saint-Germain 657 50, emprunt dudit 1,125, Versailles (rive droite) 555, emprunt dudit 970, Versailles (rive gauche) 366 25, Strasbourg à Bâle 358 75, Paris à Orléans 460, Grand'Combe 1,600, Chaney 680, asphalte Seyssel 1,150, rente de Naples 104 50, emprunt romain 103 3/4, Espagne dette active 29 1/2, dette passive 7 1/2, différés anciens 8, emprunt belge (5 0/0) 105 1/4, de belge (3 0/0) 74 55, banque de Belgique 90 5, emprunt d'Haïti 555, emprunt de Piémont 1,165, lots d'Autriche 370, hollandais (2 1/2 0/0) 53 1/2, emprunt américain de Rothschild 99 1/2. Après la bourse, à quatre heures et demie, le 3 0/0 offert à 83 40.

SPECTACLES DU 17 MARS.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.— FRANÇAIS.—Mithridate, Médecin malgré lui. ITALIENS.—Donna del Lago. OPÉRA-COMIQUE.—Eva. RENAISSANCE.—Zingaro. VAUDEVILLE.—Sous une porte-cochère (1re repr. de), Première ride, Intimes.

Le Directeur-Gérant, LOUIS PERRÉE.

Paris. — Imprimerie LANGE LÉVY et C^o, rue du Croissant, 16, hôtel Colbert.

En vente chez CHARLES GOSSELIN, rue Saint-Germain-des-Près, 9.

2 VOLUMES
in-8.
Prix: 12 francs.

LA LAMPE ÉTEINTE.

PAR
EUGÈNE PELLETAN.

EN VENTE chez J. MALLET et C^o, rue Hautefeuille, 20, chez tous les Libraires de France et Marchands de Pittoresques.

UN MAGNIFIQUE VOLUME
Grand in-8.

LES AVENTURES DE TÉLÉMAQUE

36 LIVRAISONS
à
35 centimes.

Suivies des AVENTURES D'ARISTONOUS; précédées d'un ESSAI HISTORIQUE SUR LA VIE ET LES OUVRAGES DE FÉNÉLON;

PAR M. V. PHILIPPON DE LA MADELAINE.

Edition illustrée par MM. BARON et CÉLESTIN NANTEUIL; ornée de 150 vignettes et de 12 magnifiques planches tirées séparément sur papier de Chien. Chaque livraison se compose de 16 pages de texte, 4 ou 5 vignettes, et une grande planche pour 3 livraisons.

BUREAU CENTRAL
54, RUE S-ANDRÉ-DES-ARTS
Chaque volume:
15 fr. au bureau,
18 fr. par la poste.

POLOGNE

PITTORESQUE
AU PROFIT
des nécessiteux
et des infirmes
DE L'

ÉMIGRATION

La 140^e livraison
de l'ouvrage
est en vente.
Les 40 dernières
sous presse.

— Troisième volume. —

DIRECTEUR: CHRISTIEN OSTROWSKI.

RÉDACTEURS: MM. LOUIS MIERGSLAWSKI, ANDRÉ SLOWACZYNSKI, JULES WYSLOUCH, ETC.

(Le public est prié de ne pas confondre cet ouvrage avec un volume de la Pologne Illustrée, par Léonard Chodzko.)

Nouvelles publications de CH. LACHAPPELLE, éditeur, rue Saint-Jacques, 38.

LE LOUVRE SOUS NOS ROIS
CHRONIQUES GALANTES. — PAR É. GUÉRIN.
4 vol. in-8^o, 20 fr. L'ouvrage est terminé.

MA VIEILLE TANTE

Roman de mœurs, par MAXIMILIEN PERRIN.
2 vol. in-8^o, 10 fr.



Nouveau brevet de dix ans.
Pour les parapluies et ombrelles de
CAZAL, breveté, et connus supérieurs
et honorés d'une médaille par le Jury
de l'exposition de 1839. Boulevard
Montmartre, 10, en face la rue Neuve-
Vivienne.

A TOUS LES MARCHANDS DE VINS.
COIN DE RUE à vendre, le 31 mars
1840, par M. Andry, notaire, rue de
Varennes, 20. Grandes facilités. Mise à
prix, 40,000 fr.

EN VENTE chez CARILLIAN-GÉURY et V. DALMONT, libraires des corps royaux des ponts-et-chaussées et des mines, quai des Augustins, n^o 39 et 41.

CHEMINS DE FER D'ANGLETERRE

Leur état actuel; législation qui les régit; conditions d'art de leur tracé; leur mode et leurs frais d'établissement; leur système et leurs frais d'exploitation; leur circulation; leurs tarifs et leurs produits. — Application à la France des résultats de l'expérience de l'Angleterre et de la Belgique.

Par M. BINEAU, ingénieur au corps royal des mines. — Un volume in-8. Prix, 7 francs.

Nouveau brevet d'invention.
COLLE FORTE, COLLE DE PEINTRES Rue des Petites-Ecuries, n. 27.
LIQUIDES, INCORRUPTIBLES ET EMPLOYABLES À FROID.
La peinture ou bâtiment, en décors et en papiers de tenture et la mise en couleur des parquets emploient la colle forte liquide à la place des gélaines ou colles de peau. L'on trouve dans l'emploi de ce nouveau produit économie du temps des ouvriers, du combustible et des vases à chauffer; inaltérabilité des couleurs même les plus changeantes; garantie contre la putréfaction, même dans les plus grandes chaleurs.
L'ébénisterie, la cartonnerie et les industries analogues remplacent les meilleures colles fortes et les colles de pâte par la colle forte employable à froid, qui ne présente aucun des inconvénients inséparables du chauffage.
Dans les ménages, un flacon de colle forte liquide met chacun à même de réparer soi-même sans le secours d'ouvriers et sans aucune peine les accidents qu'éprouvent journellement les divers meubles de la maison.
Colle pour peintres, 40 c. colle pour ébénistes, 49 c. le 1/2 kilogram. — Il y a des flacons de 30, 50 et 70 c. — S'adresser à Mme veuve Vaucher, rue des Petites-Ecuries, 27, et chez les principaux marchands de couleurs.

ETABLISSEMENT THERMAL DE VICHY. (Dépôt général.)
Aux Pyramides, rue St-Honoré, 295, au coin de la rue des Pyramides.
EAUX NATURELLES DE VICHY. PASTILLES DIGESTIVES DE VICHY.
1 f. la bouteille. 2 f. la boîte. 1 f. la 1/2 b.
DÉPÔT GÉNÉRAL DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE ET DE L'ÉTRANGER.

SCROFULES,

Carie des os, Dartres lymphatiques.

Nouvelle méthode de guérir cette maladie, quelle que soit sa gravité. 5^e édition, in-8^o. Prix: 2 fr. 40 c. Par le Dr CHAPONNIER, rue Cléry, 16.

Le docteur G. DE SAINT-GERVAIS, auteur d'un Traité de Dartres et Maladies secrètes, est visible de 10 heures à 2 heures, rue Richer, 6.

RUE VIVIENNE, 2 Bis (ci-devant rue Richelieu, 95.)
LA PATERNELLE, ASSURANCE MILITAIRE.
GARANTIE PAR LIVRETS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE. PRIÉ PAR LES ASSURÉS.
CLASSE 1839-1840-41-42, etc.
La Compagnie ne touche rien qu'après libération; le prime diminue selon que l'assurance est plus ou moins faite à l'avance.
50 f., 100 f., 200 f. de rente selon le mode d'assurance adopté.
Remplacements au corps.—Facilités pour les paiements.

A vendre à l'amiable, avec de grandes facilités pour le paiement du prix, dont une partie pourrait être convertie en rente viagère, une MAISON avec jardin, sise à Paris, rue Neuve-de-Berry, faubourg du Roule, rapportant 8250 fr. S'adresser à M^e Jausseau, notaire, rue Neuve-des-Petits-Champs, 61.
A vendre, une BONNE DORMEUSE de voyage. S'adresser rue de Varennes, 30.
A vendre ou à donner à louer, une PHARMACIE, située dans une ville du département de Maine-et-Loire. Pour prendre des renseignements, s'adresser à M. Létourneau, notaire, à Angers.

MALADIES DES CHIENS

Poudre de HAMEL propre à les guérir en tous temps; elle est le véritable préservatif contre les maladies auxquelles ces animaux sont sujets. Prix du paquet, 60 cent., avec la manière de l'administrer. Paris, rue Dauphine, 33, à la pharmacie.

Chez les quincailliers et papetiers.

4^e SUR BOIS.
COMPARATEUR
POIDS ET MESURES
DANS PARIS ET LES GRANDES VILLES. (Aff.)

Adjudication définitive, en la chambre des notaires de Paris, place du Châtelet, le mardi 31 mars 1840, par le ministère de M. Fremyn, l'un d'eux. En 2 lots qui ne seront pas réunis:
1^o D'une MAISON, située à Paris, rue St-Honoré, n. 136, composée de deux corps de logis, avec cour au milieu, couverte en totalité.
Cette maison, semblable à celle ci-après, est vacante; elle était louée deux mille quatre cents francs; mise à prix, trente-cinq mille francs.
2^o D'une MAISON, sise rue St-Honoré, n. 114, également composée de deux corps de logis, avec cour au milieu, couverte en totalité.
Revenu par bail principal, 2,730 fr. Mise à prix, quarante mille francs. S'adresser, pour les renseignements, à M^e Fremyn, notaire, rue de Lille, n. 11, dépositaire des titres et du procès-verbal d'enchères.

Etude de M^e Estienne, avoué à Paris, rue des Pyramides, 3.
Adjudication définitive, le 11 avril 1840, sur licitation, en l'audience des criées du tribunal de la Seine.
DES BOIS DE MOUSSY et du DOMAINE DE LA COLONNE.
Situés pour la presque totalité commune de Moussy, canton de Premery, arrondissement de Cosne, département de la Nièvre.

Contenant en bois 450 hectares, en terres 26 hectares 40 ares, et plusieurs pièces de prés.
La mise à prix originale était de 625,000 fr.
Les enchères seront reçues sur une mise à prix réduite à 500,000 fr.
S'adresser pour les renseignements:
1^o A Paris, à M^e Estienne, avoué poursuivant, rue des Pyramides, 3.
2^o A M^e Yves Preschez, avoué coadjuteur, rue Saint-Honoré, 317.
3^o A M. Malville le-Roy, avoué coadjuteur, rue Saint-Honoré, 291.
4^o A M^e Maurice Richard, avocat, rue de Seine-Saint-Germain, 6.
5^o A Châtillon, à M. Chauveau Picard, régisseur.
6^o A Moissy, à M. Martin Théplater, garde.

On demande un associé pouvant verser la somme de 40,000 francs pour exploiter à l'étranger une invention destinée à obtenir un grand succès. Le préteur obtiendra un gain considérable à la suite de cette exploitation, ou un minimum de prime fixé à 50 p. 0/0 du capital prêt, et cela en cas d'insuccès de ladite exploitation. Cette prime sera légalement assurée sur une entreprise pourvue de concessions de la plus haute importance de l'autorité supérieure. S'adresser à M. Nogent, rue Saint-Joseph, 10 ter.

MITRE FUMIFUGE.

Ph. L. LASSALLE, breveté, 23, rue St-Dominique-St-Germain, et n. 23, rue Vivienne.
Cet appareil est disposé principalement contre les refoulements de la fumée et se place avec succès sur les cheminées de mines par des bâtiments plus élevés. On le garantit.

A vendre à l'amiable, une MAISON, sise à Paris, rue Jacob, n. 27, au coin de la rue St-Germain-des-Près. Cette maison rapporte aujourd'hui 13,000 fr. nets d'impôts, en vertu de baux authentiques à longs termes. Il y aura toute facilité pour le paiement. S'adresser à M^e Fremyn, notaire, rue de Lille, n. 11.

TOPIQUE COPORISTIQUE. Il attaque la racine des cors aux pieds et la fait tomber en quelques jours sans aucune douleur. Dépôts à la Ph., rue St-Honoré, 274, et les villes.
On demande un apprenti pour la papeterie, le commerce et la reliure. S'adresser rue Neuve-Vivienne, n. 57.